



Le jeudi 16 octobre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 10 octobre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Delphine BERNADAT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à M. Xavier RUYANT), M. Pierre ZIMMERMANN (à M. le Maire), M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Danièle PETIT), Mme Marie-France TAILLEFER (à Mme Pierrette MAILLARD), M. Dominique SERGENT (Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ)

Absents excusés : M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

Absent : M. Alexandre MEZIERE

N° 14-6-9

Intercommunalité

Syndicat Mixte des Gens du Voyage
(SMGDV)

Modification des statuts

Approbation

Rapport de M. le Maire,

L'article 6 des statuts du SMGDV intitulé « Constitution et fonctionnement du bureau » prévoit que « le bureau du syndicat mixte comprend à parité des membres de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et des communes ».

A l'occasion du renouvellement de cette instance, il apparaît que cette disposition ne présente aucun caractère réglementaire.

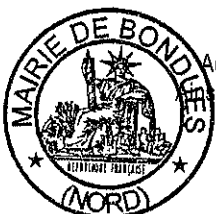
De plus, chaque membre issu, soit du collège communautaire, soit du collège des communes, est également membre d'un conseil municipal d'une ville incluse dans le territoire de Lille Métropole.

Il convient donc d'assouplir le mode de désignation des membres du bureau et d'abroger l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts.

Cette modification qui a été approuvée par le comité syndical du SMGDV le 2 juillet 2014, doit également être entérinée, conformément à l'article 15 des statuts, par délibération concordante des organes délibérants des communes membres et de Lille Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'approuver l'abrogation de l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts du SMGDV.

Travaux préparatoires
CA du 9 septembre 2014
Commission Générale du 7 octobre 2014



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
qui a été faite et délibérée en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire